



HAL
open science

Jalons pour une histoire culturelle et sociale de la prostitution masculine juvénile dans la France des Trente Glorieuses

Régis Revenin

► To cite this version:

Régis Revenin. Jalons pour une histoire culturelle et sociale de la prostitution masculine juvénile dans la France des Trente Glorieuses. Revue d'histoire de l'enfance " irrégulière " Le Temps de l'histoire, 2008, La prostitution des mineur.e.s au XXe siècle, 10, pp.75-95. <10.4000/rhei.2948>. <halshs-01418790>

HAL Id: halshs-01418790

<https://shs.hal.science/halshs-01418790v1>

Submitted on 17 Dec 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Jalons pour une histoire culturelle et sociale de la prostitution masculine juvénile dans la France des « Trente Glorieuses »

Régis Revenin ⁽¹⁾

Le terme « prostitué », au masculin, ne s'emploie en France, pour désigner « un homme, généralement homosexuel, faisant commerce de son corps », que depuis les années 1930. Quant au verbe « se prostituer », il signifie littéralement « placer devant », « exposer aux yeux de ». ⁽²⁾ C'est dire en quoi la notion d'exhibition, mais aussi l'homosexualité, sont intrinsèques à la prostitution masculine qui, si elle est à peu près absente du débat public, est en revanche visible dans l'espace urbain, et ce depuis la Belle Époque au moins. ⁽³⁾ Les définitions couramment utilisées pour qualifier le phénomène prostitutionnel ne rendent pas compte des spécificités juvénile et masculine de la prostitution. Une approche beaucoup plus large que celle souvent choisie pour analyser la prostitution féminine et adulte semble donc nécessaire. Je renvoie ici aux travaux de Gail Pheterson et Paola Tabet, et à la notion de « continuum économique-sexuel ». La contrepartie aux relations sexuelles peut ainsi être l'argent, mais aussi un logement, des cadeaux divers, ou bien encore le fait d'être entretenu par une femme ou par un homme, toujours plus âgés et d'un milieu social plus aisé. ⁽⁴⁾

La prostitution masculine juvénile présente au moins quatre interdits sociaux : la relation vénale ; éventuellement, l'homosexualité perçue ou vécue (par la société ou par les prostitués eux-mêmes) comme une identité

(1) Doctorant en histoire contemporaine, rattaché au Centre d'histoire sociale du XX^{ème} siècle (université Paris 1-Panthéon Sorbonne). Il prépare une thèse sur *Jeunes, jeunesse, genre et sexualité dans la France des « Trente Glorieuses »*. Depuis septembre 2008, il est ATER à l'université Lille 3-Charles-de-Gaulle en sciences de l'éducation.

(2) Alain Rey, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1998, 3 tomes.

(3) Régis Revenin, *Homosexualité et prostitution masculines à Paris : 1870-1918*, Paris, L'Harmattan, 2005, 225 p.

(4) Gail Pheterson, *Le prisme de la prostitution*, Paris, L'Harmattan, 2001, 216 p. ; Paola Tabet, *La grande arnaque : sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, Paris, L'Harmattan, 2004, 207 p.

(5) Faute d'archives suffisantes, je n'aborderai pas ici la prostitution des travestis. Elle nécessiterait une étude en soi, le travestissement étant une différence majeure avec la prostitution féminine, puisque l'on ne demande jamais aux prostituées d'afficher un autre « genre » que le leur. Par ailleurs, cette prostitution semble davantage concerner, en France du moins, des hommes déjà adultes, et n'est donc pas véritablement une prostitution de garçons mineurs. Elle semble enfin plus « identitaire » : certains garçons commencent à se prostituer, vers 14 ou 15 ans, « en homme », puis à la vingtaine, se travestissent, voire changent de sexe, souvent pour des raisons économiques, le « marché » de la prostitution étant plus ouvert sur ce créneau, parfois

aussi pour des questions d'identité sexuée ou sexuelle.

(6) À noter la parution prochaine d'un ouvrage collectif sur l'histoire contemporaine de l'hétérosexualité, sous la direction de Christelle Teraud ; ainsi que, sur le même sujet, sur une période plus large, la parution de l'ouvrage de Louis-Georges Tin, aux éditions « Autrement ».

(7) Mais aussi chez les savants. Georges Heuyer dans son article « L'homosexualité : conséquence du vagabondage », dans la *Revue de neuropsychiatrie infantile et d'hygiène mentale de l'enfance* (numéros 5-6, mai-juin 1954, p. 278-283) amalgame homosexualité et prostitution masculines. Il en est de même quelque vingt ans plus tard, dans le numéro que *Sauvegarde de l'enfance* consacre à la prostitution

ou un ensemble de pratiques ; les contacts sexuels des jeunes prostitués (essentiellement des adolescents) avec des majeurs ; et enfin, d'un point de vue des normes de genre, ce qui apparaît comme une « dévirilisation », puisqu'être entretenu reste contraire au modèle dominant de la masculinité.

Je fais donc ici l'hypothèse que la prostitution masculine juvénile est plurielle, et qu'elle ne saurait être résumée à la seule prostitution dite « homosexuelle », qui seule est visible dans l'espace public, dans la rue ou dans les bars par exemple, là même où le client est toujours un homme.⁽⁵⁾

Par ailleurs, même lorsque la prostitution implique des relations sexuelles entre hommes, il n'est pas évident que les partenaires se définissent eux-mêmes comme homosexuels. Il paraît alors réducteur de parler de « prostitution homosexuelle » pour désigner l'ensemble de la prostitution masculine. En outre, les pratiques homosexuelles peuvent ne pas être exclusives, à la fois chez le prostitué mais aussi chez le client, sans pour autant que l'un ou l'autre ne se reconnaissent comme bisexuels, la bisexualité et l'hétérosexualité demeurant, jusqu'à une période très récente, largement impensées.⁽⁶⁾ Or, la prostitution masculine peut aussi être une prostitution masculine hétérosexuelle, de jeunes gens à destination de clientes, principalement des femmes d'âge mûr issues de la bourgeoisie, ou bien encore des garçons d'origine prolétaire entretenus par des jeunes filles d'un milieu social plus aisé que le leur.

Pour autant, dans l'imaginaire social, homosexualité et prostitution masculines vont de pair, et ce depuis le XIXème siècle.⁽⁷⁾ Considérant que les relations entre hommes ne peuvent être que vénales, et insistant sur la relation homosexuelle entre classes, dans laquelle un

aristocrate ou un bourgeois s'approprient un jeune homme prolétaire, Félix Carlier, chef de la police des mœurs parisienne sous le Second Empire, écrit qu'« il existe un tel concert entre la pédérastie [*entendue ici au sens d'homosexualité*] et la prostitution, ces deux choses sont tellement deux parties d'un même tout, que souvent les dangers qu'elles offrent, les scandales qu'elles occasionnent, sont le résultat d'une alliance commune. Une étude sur le monde de la prostitution doit donc forcément porter sur les pédérastes ».⁽⁸⁾

Mais faut-il impérativement, pour l'historien, distinguer la prostitution de l'homosexualité ? Du reste, il est souvent délicat de dire ce que sont précisément les identités homosexuelles des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, tant elles sont plurielles, associant des modèles ayant trait à la fois à la pédérastie antique, mais aussi à l'amitié entre hommes, à l'efféminement, à l'inversion (théorie selon laquelle un inverti possède une âme de femme dans un corps d'homme), ou encore à l'homosexualité telle qu'elle a été conceptualisée par la psychiatrie depuis la fin du XIX^{ème} siècle. C'est cette superposition de catégories, de discours, de normes et de représentations qui forme aujourd'hui ce que nous désignons comme « gay ».⁽⁹⁾

Au travers des archives et des sources imprimées, mais également des entretiens oraux que j'ai pu mener auprès de soixante-dix homosexuels ou bisexuels français (se définissant comme tels), nés entre les années 1910 et les années 1950, il est bien souvent impossible, et ce jusque dans les années 1970-1980, de distinguer l'homosexualité de la prostitution masculines. J'engloberai donc ici volontairement sous le terme « homosexualité » l'ensemble des relations amoureuses, affectives et sexuelles entre individus de sexe masculin, qu'ils se définissent eux-mêmes ou non comme homosexuels, qu'ils aient exclusivement ou occasionnellement des relations homosexuelles, et qu'il s'agisse de relations sexuelles « désintéressées » ou non. Du reste, aucun des mineurs « trouvés » dans les archives ne se définit comme prostitué ; quelques-uns revendiquent leur homosexualité en revanche, mais pas seulement parmi les jeunes prostitués. J'envisagerai donc la prostitution dite « homosexuelle » comme un sous-ensemble de l'homosexualité, tant les acteurs peuvent être les mêmes, et tant la distinction n'est pas évidente ni toujours très utile dans la mesure où la prostitution masculine (*a fortiori* juvénile) est rarement une identité en soi, mais bien plus un ensemble de pratiques socio-sexuelles, plutôt éphémères,

des mineurs (n° 3, mars 1971), ou bien encore dans les écrits du juge Marcel Sacotte, tels que *La prostitution*, Paris, Buchet-Chastel, 1965 (1^{ère} édition 1959), 183 p.

(8) Félix Carlier, *Les deux prostitutions*, Paris, Dentu, 1887, p. 274.

(9) David M. Halperin : *Cent ans d'homosexualité et autres essais sur l'amour grec*, Paris, EPEL, 2000 (1990), 317 p. ; *How to Do the History of Homosexuality*, Chicago, The University of Chicago Press, 2002, 208 p. Lire aussi sur les théories médicales de l'homosexualité : Régis Revenin, « Conceptions et théories savantes de l'homosexualité masculine en France, de la Monarchie de Juillet à la première guerre mondiale », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 17, décembre 2007, p. 23-45.

(10) Sur le CO de Paris, lire Christian Sanchez, *Sous le regard de Caïn : l'impossible observation des mineurs délinquants : 1945-1972*, Paris, Ramonville-Saint-Agne, 1995, 200 p. Se reporter aussi au numéro de la *Revue d'histoire de l'enfance "irrégulière"* consacré aux sciences du psychisme, n° 6.

(11) Ce sont essentiellement des adolescents de 13 à 21 ans. Pour les réflexions sur la jeunesse en tant que construction sociale, lire : Ludivine Bantigny, *Le plus bel âge ? Jeunes et jeunesse en France de l'aube des « Trente Glorieuses » à la guerre d'Algérie*, Paris, Fayard, 2007. 502 p.

du moins dans la France des « Trente Glorieuses ».

Par ailleurs, les « Trente Glorieuses » sont intéressantes en cela qu'elles achèvent la lente transition, ou superposition plus précisément, amorcée depuis le XIXème siècle, entre un modèle socio-sexuel organisé autour du genre (distinguant le passif de l'actif, l'efféminé du viril, plutôt que mettant en exergue une quelconque orientation sexuelle) et un modèle centré justement autour de l'orientation sexuelle, d'identités homosexuelles (mais aussi hétérosexuelles) plus clairement affirmées, plus stables aussi, plus visibles également, dans la foulée de l'émergence des premiers mouvements homosexuels français, dans les années 1950-1960, et sous l'influence des théories psychanalytiques. Pour l'histoire de la jeunesse, 1945 est, par ailleurs, une date symbolique (mais pas seulement), puisqu'elle inaugure en tant qu'institution autonome de l'Administration pénitentiaire, l'Éducation surveillée, dont j'utilise ici les archives, plus précisément celles du centre d'observation (désormais, CO) de Paris. La fin des « Trente Glorieuses » marque aussi une rupture dans la manière d'appréhender scientifiquement la jeunesse, le CO cessant dans la pratique de fonctionner sous sa forme d'observation en 1972, et officiellement en 1976.⁽¹⁰⁾

La présente recherche s'inscrit au croisement de l'histoire du genre et de la sexualité et de l'histoire de la jeunesse, à partir d'un corpus de près de treize mille dossiers nominatifs individuels d'adolescents de sexe masculin placés au CO entre 1945 et 1972. Les archives du CO sont, entre autres, composées du dossier individuel nominatif de chaque mineur y ayant séjourné, entre 1945 (année d'ouverture du CO) et 1972 (date de fermeture du CO, du moins sous sa forme d'observation), soit un corpus complet d'environ 25.000 dossiers. Sur la période 1945-1972, j'ai choisi d'en compiler de manière aléatoire (en respectant toutefois un équilibre par année) la moitié, soient 13.000 dossiers, parmi lesquels 20 % (soient 2.500 dossiers) ont réellement retenu mon attention, parce qu'ils évoquaient de manière centrale les thématiques du genre et/ou de la sexualité. Le corpus, non-versé aux archives publiques, est complet, ce qui est très rare pour des archives judiciaires ou policières. En m'appuyant aussi sur des travaux d'universitaires et d'éducateurs (toutefois encore bien fréquents sur cette question, à cette époque), sur des écrits médicaux et sexologiques, sur des ouvrages « grand public » sur la sexualité, ainsi que sur quelques rares témoignages de

prostitués, j'exposerai ici quelques pistes de réflexion succinctes concernant les identités, pratiques et représentations de la prostitution masculine juvénile (principalement prolétaire) dans la France des « Trente Glorieuses ».⁽¹¹⁾

Approches quantitatives de la prostitution masculine⁽¹²⁾

Schématiquement, la jeunesse « délinquante », « déviante » et/ou « en danger » sont les trois « profils » d'adolescents que l'on retrouve dans les archives de l'Éducation surveillée. Il faut noter que les frontières sont ténues entre ces trois « types » de jeunes, notamment à partir de 1958 lorsque le juge a à connaître des cas de jeunes « en danger ». Ainsi, les mineurs délinquants relèvent de l'ordonnance du 2 février 1945. Ils ont commis une infraction pénale (délit ou crime). Le juge a le choix entre le prononcé d'une peine (prison, amende...) et une mesure éducative (placement dans un établissement, mesure de liberté surveillée...). Pour le guider dans son choix, il peut décider de placer les mineurs dans un centre d'observation pour une durée de trois mois. Par ailleurs, suite à une demande en correction paternelle ou dans le cadre de la protection liée au vagabondage, sur la base des décrets-lois du 30 octobre 1935,⁽¹³⁾ le juge peut aussi prendre en charge la jeunesse « déviante » ou « inadaptée », c'est-à-dire présentant des comportements socialement inacceptables, sans être pour autant des délits : fugues, rébellion face à l'autorité parentale, instabilité professionnelle, sorties trop tardives, mauvaises fréquentations (« bandes »). Enfin, après la disparition de la protection dans le cadre du vagabondage et de la procédure de correction paternelle, l'ordonnance du 23 décembre 1958 permet à l'Éducation surveillée de prendre en charge les mineurs en danger, sans demande des parents ni infraction pénale.⁽¹⁴⁾

L'une des préoccupations principales des autorités et des observateurs sociaux est celle des chiffres. Combien de prostitués masculins dans les rues de Paris ? S'agit-il d'un phénomène social d'ampleur ? Du reste, il y a une différence flagrante entre les chiffres officiels parisiens (deux cents jeunes prostitués, selon la préfecture de police de Paris, en 1970) et ceux fournis par les services privés qui en dénombrent plusieurs milliers, à Paris. Le journaliste Pierre Benichou considère que « près d'un millier de garçons draguent dans le centre de la capitale française », en 1969.⁽¹⁵⁾ Cherchent-ils des clients, ou alors sont-ils là pour draguer (gratuitement) ? Jean Scelles, président des Équipes d'action contre la

(12) Cette approche quantitative prend appui sur un laboratoire d'étude de la jeunesse, le centre d'observation de Paris.

(13) Décret relatif à la protection de l'enfance et abrogeant les dispositions des articles 270 alinéa 2 et 271 alinéas 2, 3 et 4 du Code pénal relatives au vagabondage des mineurs de 18 ans (JO Lois et décrets du 30 octobre 1935, p. 11465) et Décret portant modification des articles 376 et suivants du Code civil (JO Lois et décrets du 21 octobre 1935, p. 11466).

(14) Lire Ludvine Bantigny, *op. cit.*

(15) Pierre Benichou, « Un garçon perdu », *Le Nouvel Observateur*, 17 novembre 1969, p. 34-35 (interview d'un prostitué).

(16) Cité dans Dominique Dallayrac, *dossier homosexualité*, *op. cit.*, p. 304-305.

(17) Cité dans Jean-Gabriel Mancini, *Prostitution et proxénétisme*, Paris, PUF, 1963, p. 62, qui mentionne une étude publiée dans la revue *Prophylaxie sanitaire et morale*.

(18) J'ai ici sélectionné les dossiers des mineurs dont le « trait biographique » (au sens de Robert Castel) « sexualité » ou « genre » était mis en avant par les autorités éducatives et judiciaires. La plupart des dossiers abordent la question de la sexualité, mais pas toujours de manière centrale. J'ai ici exclu tous les cas de proxénétisme.

(19) Les autres dispositions légales, comme la loi du 22 juillet 1912, représentent une part infinitésimale.

traite des femmes et des enfants, évoque lui quelque trois mille garçons sur les trottoirs de Paris, en 1966,⁽¹⁶⁾ alors que le docteur Albert Touraine, membre de l'Académie de médecine, en dénombrait, à la fin des années 1950, environ deux mille.⁽¹⁷⁾ Chiffres auxquels il faut rajouter la prostitution homosexuelle en dehors des rues, mais aussi la prostitution masculine « hétérosexuelle ».

Sans vouloir reproduire une quelconque taxinomie, il semble cependant, au vu des statistiques que j'ai pu réaliser à partir des dossiers du CO, que les trois prostitutions masculines (prostitution dite « homosexuelle », prostitution avec des femmes plus âgées, et prostitution avec des jeunes filles de « bonnes famille ») diffèrent sur plusieurs points. Parmi le corpus d'archives (sur la base de 13.000 dossiers, dont seuls 20 % (2.500) touchent de manière centrale au genre et/ou à la sexualité), 5 % concernent la prostitution (c'est-à-dire près de 30 % des dossiers concernant le genre et la sexualité),⁽¹⁸⁾ soit 700 dossiers ainsi répartis : 77 % de garçons s'étant livrés à la prostitution homosexuelle (539), 12 % de garçons ayant été entretenus par des jeunes filles issues de la bourgeoisie (84), et 11 % par des femmes plus âgées (77).

Sur l'ensemble de mon corpus (13.000 dossiers), sur la période 1945-1958, 56 % des garçons ont été placés au CO sur la base de l'ordonnance de 1945, et un peu moins de 44 % dans le cadre du décret-loi de 1935. Sur la période 1959-1972, la loi de 1945 est utilisée pour 68 % des cas, contre 32 % dans le cadre de l'assistance éducative (à partir de l'ordonnance de 1958).⁽¹⁹⁾ L'âge moyen d'arrivée des garçons au CO de Paris est de 16 ans. Ce sont essentiellement des fils d'ouvriers et d'employés, même s'il y a aussi quelques enfants d'artisans et de commerçants, et plus rarement des jeunes issus de classes plus aisées. Concernant l'âge et le milieu social, les trois prostitutions présentent des chiffres comparables au corpus global, les différences n'étant pas véritablement significatives. En revanche, la base légale n'est pas la même pour les trois prostitutions : si, sur la période 1945-1958, pour la prostitution homosexuelle, les autorités ont recours à l'ordonnance de 1945 pour 53 % des garçons, et au décret-loi de 1935 pour 47 % d'entre eux, cette disposition n'intervient jamais pour les deux autres types de prostitutions. Sur la période 1959-1972, l'ordonnance de 1958 est la plus usitée pour la prostitution homosexuelle (58 %, contre 42 % de placements dans le cadre de l'ordon-

nance de 1945), et ce dans une proportion inverse aux deux autres prostitutions : les mineurs s'étant prostitués avec des femmes plus âgées arrivent au CO à 57 % d'entre eux dans le cadre de l'ordonnance de 1945, et à 43 % par le biais de l'assistance éducative ; les proportions sont plus grandes encore pour la prostitution avec des jeunes filles issues de la bourgeoisie, puisque l'ordonnance de 1945 représente 67 % des placements, contre 33 % pour l'ordonnance de 1958. Ainsi, tandis que pour le corpus global (13.000 dossiers), entre 1945 et 1972, c'est un peu plus d'un tiers des jeunes gens qui n'ont commis aucun délit ou crime, le chiffre atteint 54 % pour la prostitution homosexuelle, quand il est de 20 % pour les deux autres types de prostitutions masculines juvéniles. Ces écarts significatifs montrent une volonté de contrôler la sexualité des jeunes (essentiellement prolétaires) « se livrant » à la prostitution homosexuelle, en dehors de toute infraction pénale. Les prostitués ne sont pourtant pas tous de jeunes homosexuels ou n'ont pas tous des pratiques homosexuelles exclusives, mais sont généralement considérés comme tels par les autorités, qui craignent leur « basculement » vers l'homosexualité. Celle-ci est alors envisagée plus comme un phénomène acquis qu'inné, nécessitant une initiation, au cours de l'enfance ou de l'adolescence.

Par ailleurs, alors que le vagabondage féminin signifie souvent, dans l'imaginaire social, prostitution ou, plus exactement, assimilation à la prostitution, celui des garçons n'a pas le même sens, sauf peut-être pour les garçons homosexuels ou perçus comme tels, justement, à l'endroit desquels les dispositions sur le vagabondage sont nettement plus usitées (avant 1958). Ainsi, il apparaît que le vol est plutôt un délit masculin, alors que les filles sont envoyées devant la justice des mineurs pour vagabondage et correction paternelle, ce qui est également le cas d'une grande partie des garçons prostitués, et dans une moindre mesure des jeunes homosexuels, que l'on retrouve dans les archives du CO.⁽²⁰⁾ Rappelons ici que ces dispositifs de contrôle visent essentiellement les jeunes filles et jeunes gens des classes populaires.

L'autre grande différence entre ces trois prostitutions réside dans l'appartenance raciale. Alors que le corpus du CO compte, entre 1945 et 1972, 19 % de non-blancs (asiatiques, arabes, noirs et métis divers), ce chiffre est nettement plus élevé pour la prostitution homosexuelle, jusqu'à 30 % dans les années 1960 (essentiellement des jeunes ouvriers maghrébins), alors qu'il n'y a que

(20) Pour les filles et une approche genrée de la question du vagabondage, se reporter à l'article de Véronique Blanchard dans ce même numéro.

des garçons blancs entretenus par des jeunes filles, entre 1945 et 1972, et un seul jeune noir (antillais) entretenu par une femme plus âgée (en 1959-1960). Faut-il alors en déduire que les relations homosexuelles facilitent la mixité raciale, ou l'inverse peut-être ? Sans doute, mais il est bien difficile de le prouver en réalité, et l'on pourrait tout autant arguer qu'une jeune fille de la bourgeoisie des années 1960 peut difficilement nouer des relations intimes avec un jeune homme non-blanc sans susciter les critiques de sa famille.

Il n'y a donc pas une, mais bien des prostitutions masculines juvéniles.

Une prostitution invisible : la prostitution masculine « hétérosexuelle »

Songons aux garçons entretenus par des femmes. Même si le journaliste Dominique Dallayrac évoque, dans un livre « grand public », « la prostitution hétérosexuelle [*masculine*] [*comme étant*] devenue exceptionnelle de nos jours, [*qui*] était plus courante dans la civilisation décadente de la Rome antique », avant de préciser : « La forme moderne du prostitué hétérosexuel : c'est le gigolo ; on l'appelle aussi parfois "play-boy"... mais ceci est une autre histoire ». ⁽²¹⁾ Le phénomène est sans aucun doute moins répandu que celui de la prostitution homosexuelle, mais peut-être plus toutefois qu'on ne l'imagine *a priori*. Du reste, cette prostitution reste très clandestine. La « séduction » de femmes clientes ne se déroule jamais dans la rue, parfois dans certains établissements spécialisés. Si les archives du CO sont très bavardes sur les détails de la prostitution homosexuelle, elles le sont nettement moins sur la prostitution hétérosexuelle des garçons, les autorités évoquant le phénomène de manière allusive, mais nous avons quelques informations sur cette prostitution invisible grâce à ces archives.

Ainsi, l'expérience de la précarité économique, parfois très proche de la misère, comme le montrent certaines enquêtes sociales, n'a pas pour unique conséquence, pour ces jeunes garçons d'origine prolétaire, de commettre des infractions pénales, elle les amène aussi à adopter et à assumer, pour certains, une « position d'entretenu », à l'égard des filles ou femmes de la bourgeoisie, contraire à l'idéal viril traditionnel, structuré autour de l'honneur, ⁽²²⁾ ce que ne manque pas de relever psychologues et psychiatres du CO, pour qui se faire entretenir n'est « normalement » réservé qu'aux garçons homosexuels. En revanche, dans un contexte de précarité économique, vivre aux crochets d'une

(21) Dominique Dallayrac, *Dossier prostitution*, Paris, Édition de poche « J'ai Lu », 1973, édition augmentée (1ère édition : Robert Laffont, 1966), p. 242-243.

(22) Rappelons que Michelle Perrot décrit le même phénomène à propos des Apaches en partie entretenus par leurs maîtresses à la Belle Époque : « Les "Apaches", premières bandes de jeunes », *Les ombres de l'histoire : crime et châtiement au XIXème siècle*, Paris, Flammarion, 2001 (1979), 427 p.

femme de son propre milieu social n'apparaît pas, d'une manière générale, comme relevant de la prostitution. L'on pense au film de Marcel Carné, *Les tricheurs* (1958), dans lequel Peter, tout jeune majeur, est entretenu par une femme mariée d'une cinquantaine d'années. Certes, le terme « prostitué » n'est jamais prononcé dans le film, pas plus que dans les archives d'ailleurs : ainsi, le jeune Patrick, né en 1950, est décrit dans un rapport de police de septembre 1967 comme « ayant décidé de se rendre en auto-stop sur la Côte d'Azur », c'est alors qu'il a été « pris en charge par une femme, mariée, âgée de 32 ans [...] qui l'a hébergé durant trois mois, chez elle à Cannes ». L'enquête dit qu'elle « a subvenu à tous ses besoins ». Le mineur, selon les propos de l'entretien d'arrivée, reconnaît « vouloir se complaire dans des situations un peu parasitaires ».⁽²³⁾ Le jeune Jacques, né en 1951, est décrit, la même année, comme ayant « des goûts hédoniques [*et un*] attrait pour la vie facile et l'argent » ; il a eu « recours à des expédients [*et a*] tendance à adopter des positions d'entretenu vis-à-vis de femmes plus âgées qui le font vivre ».⁽²⁴⁾

Les récits de vie de certains garçons sont plus précis, notamment lorsqu'ils ont aussi fréquenté des clients homosexuels. En 1968, Pierre, 17 ans, après avoir fugué de chez son père, avoir été « entraîneur » dans un club de vacances, disc-jockey dans une boîte de nuit parisienne, dit lors de son entretien d'arrivée au CO « s'être fait entretenir par des vieilles dames et [*avoir*] côtoyé nombre d'homosexuels ».⁽²⁵⁾

D'autres dossiers montrent clairement que certains garçons, de milieux populaires, vivent « aux crochets » de jeunes filles socialement plus aisées, qui leur paient loisirs, sorties, vêtements, etc.

Jacques, 17 ans, arrivé au CO en août 1965, écrit ainsi dans son cahier d'expression écrite :

« [*Question*] Parle-nous des filles. »

« [*Réponse*] Moi, je trouve que les filles c'est très bien, avec eux on s'amuse bien [...] quand une fille est emmouragée [*sic*] de nous, cela est impeccable car on peut se faire engraisser, c'est à dire : elle paye le cinéma, quand on veut une chemise elle nous la paye, si on a envie de faire l'amour on peut le faire comme on veut, car cela fait du bien, voici ce que je pense des filles. »⁽²⁶⁾

(23) Archives du CO de Paris, dossier individuel nominatif de Patrick O., 1967.

(24) Archives du CO de Paris, dossier individuel nominatif de Jacques H., 1967.

(25) Archives du CO de Paris, dossier individuel nominatif de Pierre C., 1968.

(26) Archives du CO de Paris, dossier individuel nominatif de Jacques P., 1965.

Pratiques, imaginaire social et contrôle social

La France est depuis 1945 un pays dit « abolitionniste », alors que la prostitution avait été tolérée et réglementée depuis le début du XIXème siècle. Mais, en fait, il s'agit là de la prostitution des femmes, qui plus est adultes.⁽²⁷⁾ En France, la prostitution, définie comme l'acte par lequel une personne « consent » habituellement à des rapports sexuels avec un nombre indéterminé d'autres personnes moyennant rémunération, n'est pas un délit. L'activité prostitutionnelle est réprimée pénalement, non en tant que telle, mais dans sa manifestation extérieure et publique, sous la dénomination de « racolage », ainsi que sous la forme du proxénétisme ou de la provocation à la débauche. Diverses dispositions légales permettent toutefois de réprimer la prostitution masculine.⁽²⁸⁾ La loi reste toutefois très floue, et plus encore pour les mineurs, qui ne sont pas censés être punis pénalement, puisqu'ils sont désignés comme étant des « victimes » de leur propre prostitution. Les magistrats ont alors la plus grande difficulté à qualifier les faits, alors même que la loi pénale est traditionnellement d'interprétation stricte. Même s'il conviendrait d'affiner cette affirmation, le débat oscille ici entre répression ou assistance, entre condamnation morale et pitié, pour ces garçons prostitués : sont-ce des victimes ou des coupables ? D'autant que les psychiatres et psychologues s'évertuent, selon les poncifs en vigueur depuis le XIXème siècle, à distinguer l'homosexualité vénale (qui serait assez répandue, et pratiquée soit « faute » de jeunes filles, soit pour de l'argent) de l'homosexualité foncière (la « vraie » homosexualité). Bien que finalement sans grand intérêt d'un point de vue éducatif, cette classification apparaît clairement dans les examens psychologiques et psychiatriques du CO, aussi bien dans les années 1940 qu'à la fin des années 1960.

Ainsi, en 1952, le jeune Jacques, 17 ans, est décrit par la psychologue de la manière suivante : « Homosexualité foncière malgré le type physique viril et l'absence de maniérisme », ⁽²⁹⁾ alors qu'en 1953, le jeune Georges, 16 ans, est décrit comme n'ayant « aucun goût viril », aimant « les jeux de fille étant enfant », l'examen psychologique se concluant par « homosexualité foncière et passive. Aucun attrait hétérosexuel ». ⁽³⁰⁾ En 1967, le psychiatre, au sujet du jeune Pierre, 17 ans, écrit : « Placements successifs : nourrice, Igny dont il a été renvoyé pour activités homosexuelles, placé à Arcueil, reprise de ces activités et fugue, a été adressé à Savigny après vagabondage. L'activité homosexuelle qui l'a fait exclure

(27) Pour le contexte légal, lire : Alain Corbin, *Les filles de noce. Misère sexuelle et prostitution aux XIXème et XXème siècles*, Paris, Aubier, 1978, 571 p.

(28) Notamment l'article 330 du Code pénal sur l'outrage public à la pudeur ; l'article 331 visant les attentats à la pudeur, notamment homosexuels ; les articles 334 et 334-1, réprimant le proxénétisme ; l'article 334-2 visant l'excitation de mineurs à la débauche, et l'article 356 punissant le détournement de mineurs. Se reporter à : Régis Revenin, *Homosexualité et prostitution... , op. cit.* ; lire également Marcela Iacub, *Par le trou de la serrure : une histoire de la pudeur publique, XIXème-XXème siècles*, Paris, Fayard, 2008, 352 p.

de l'établissement ne paraît pas foncière, mais il semble qu'il y ait des éléments sadiques de comportement dans ses positions sexuelles », ⁽³¹⁾ alors que le jeune Claude, 17 ans, est décrit comme « ayant accepté d'avoir des relations avec [un] majeur par vénalité. Actuellement, le majeur harcèle de sa présence la famille et se manifeste même au centre d'observation. Le mineur est très ambivalent à son égard : il recherche à la fois auprès du majeur une image paternelle et manifeste de l'agressivité à son égard. » ⁽³²⁾

Si la prostitution masculine, homosexuelle ou non, ne constitue pas en soi une catégorie pénale (pas plus que l'homosexualité), elle devient néanmoins au XX^{ème} siècle une question sociale et médicale, dont on peut analyser ici les variations dans le temps. Il est d'abord tout à fait inexact de considérer que la prostitution masculine est un problème récent ; elle était autrefois abordée le plus souvent dans un sous-chapitre de l'homosexualité, parfois elle-même appréhendée en tant que sous-ensemble des contacts vénaux entre hommes. ⁽³³⁾

La première prise en compte de la prostitution masculine juvénile date de la loi du 11 avril 1908 sur la protection des mineurs prostitués des deux sexes. ⁽³⁴⁾ Cette loi mixte est un échec, et tombe en désuétude avec le décret-loi de 1935 qui assimile, tout en supprimant le vagabondage sous sa forme d'infraction pénale, les mineurs prostitués à des vagabonds. À cet égard, la loi du 24 mars 1921 avait déjà considérablement élargi la notion de vagabondage. La mise en place de l'assistance éducative, en 1958, supprime toutes les dispositions juridiques liées au vagabondage (même si le terme reste dans le langage commun) et permet alors de prendre des mesures en cas de danger pour le mineur. L'ordonnance du 25 novembre 1960, qui fait de la pros-

(29) Archives du CO de Paris, dossier individuel nominatif de Jacques D., 1952.

(30) Archives du CO de Paris, dossier individuel nominatif de Georges B., 1953.

(31) Archives du CO de Paris, dossier individuel nominatif de Pierre F., 1967.

(32) Archives du CO de Paris, dossier individuel nominatif de Claude Z., 1967.

(33) Sur la prostitution des jeunes prolétaires dans le Paris de la Belle Époque, lire Régis Revenin, *Homosexualité et prostitution...*, *op. cit.*

(34) Jean-Jacques Yvorel, « Légiférer sur la sexualité de la jeunesse : la loi de 1908 sur la prostitution des mineurs », in Annie Stora-Lamarre, [dir.], *La cité charnelle du droit*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2002, p. 109-127.

(35) Malgré les lois aggravant certains délits sexuels s'ils mettent en scène des relations de même sexe (loi du 6 août 1942 modifiant l'article 334 du Code pénal sur le proxénétisme, et ordonnance du 25 novembre 1960 qui complète l'article 330 du Code pénal), les actes homosexuels, en France, ne sont pas punissables en tant que tels. Ils le sont avec un mineur de moins de 21 ans, alors que la « majorité sexuelle » est de 15 ans, depuis 1945, pour les relations hétérosexuelles (elle était de 13 ans pour tous, entre 1863 et 1942). Des peines d'amende et d'emprisonnement sont par ailleurs prévues.

(36) Dominique Dallayrac, *Dossier homosexualité*, Paris, Robert Laffont, 1968, p. 296-298.

titution, mais aussi de l'homosexualité, de la tuberculose et de l'alcoolisme, des « fléaux sociaux », rappelle qu'il ne s'agit pas là d'un délit, et introduit une disposition spéciale, dans l'article 375 du Code civil, rendant obligatoires les mesures d'assistance éducative lorsque les mineurs, des deux sexes, se livrent à la prostitution. Cette disposition a disparu avec la loi du 4 juin 1970, par le fait même de la définition des conditions à satisfaire pour instaurer une mesure d'assistance éducative, pour les mineurs « dont la santé, la sécurité ou la moralité sont en danger ». Mais, alors même que ni le vagabondage ni l'homosexualité ne sont des délits,⁽³⁵⁾ certains garçons envoyés au CO de Paris le sont pour « vagabondage et pédérastie », ou bien pour « vagabondage spécial » (qui recouvre en fait la prostitution homosexuelle, à cette époque), dans le cadre de l'ordonnance de 1945... C'est dire la confusion entre le droit et la morale, chez de nombreux juges des enfants, dans l'immédiat après-guerre.

Il y a alors une réelle confusion entre homosexualité et prostitution, sans doute en raison d'un rapport au plaisir et au désir différent, ou pensé comme tel, dans la prostitution masculine, mais aussi du mélange ou de la superposition des territoires et des pratiques. Ainsi une approche géographique n'est pas inutile. Plusieurs quartiers de prostitution masculine (homosexuelle) existent à Paris : outre Blanche, Montmartre et Pigalle, pour les années 1960, Dominique Dallayrac évoque aussi la prostitution de rue à Saint-Germain-des-Prés, aux Tuileries, sur le boulevard Saint-Martin, dans le Marais, derrière le Panthéon, et les beaux jours, dans certaines allées des bois de Boulogne et de Vincennes à la fin des années 1960. Il évoque aussi le quartier de l'Opéra, et celui du Palais-Royal,⁽³⁶⁾ et notamment la rue Sainte-Anne, reliant les deux, et qui sera le cœur du quartier gay des années 1970. L'écrivain Ange Bastiani décrit ainsi la rue Sainte-Anne en 1968 :

« Certains sincères, d'autres qui le sont moins, les uns désintéressés à côté de gitons d'une féroce vénalité, sans compter le nombre considérable de truqueurs espérant faire carrière sur leur arrière-train... Par quel paradoxe faut-il que la mère de la Vierge Marie ait été choisie pour patronne de cette rue étroite dans laquelle fleurissent et prospèrent des bars très intimes où la présence féminine n'est que médiocrement souhaitée ? »⁽³⁷⁾

Dominique Dallayrac évoque aussi les alentours des pissotières, lieux traditionnels de drague et de contacts sexuels entre hommes, qui plus est gratuits.

Certains bars et clubs spécifiquement homosexuels, également. Certaines maisons de prostitution masculine, devenues rares, dans les beaux quartiers. Un des prostitués, interrogé par Jean-Luc Hennig, journaliste à *Libération*, évoque le harcèlement policier contre les maisons de prostitution masculines, notamment à Saint-Germain-des-Prés, à partir de 1975 environ,⁽³⁸⁾ alors que Gérard Nanty, grande figure de la nuit parisienne, rappelle combien les « maisons closes pour garçons » étaient très fréquentées dans le Paris des années 1950 et 1960.⁽³⁹⁾

Des hôtels spécialisés, plus populaires, reçoivent régulièrement des hommes pour une passe avec un prostitué. Des cinémas et des établissements de bains également. J.-P. Lenoir, dans son enquête sociologique sur la prostitution masculine, évoque les alentours de Bastille, ou bien encore les Champs-Élysées (et ses rues adjacentes), ainsi que les abords immédiats du Drugstore de Saint-Germain des Prés, lieu traditionnel de la prostitution masculine à Paris,⁽⁴⁰⁾ que Ange Bastiani décrit ainsi, en 1968 :

« Un fait est en tout cas certain, c'est que pour le présent, le quartier est le royaume des folles [...] La plus grande proportion de prostitués mâles de la capitale [...] Arpentons cette portion du boulevard Saint-Germain sise entre Les Deux-Magots et Le Flore d'un côté, les alentours du Drugstore, tout en face. Nous allons y trouver un essaim de mignons jeunes gens du genre tiré à quatre épingles, qui se livrent ouvertement au racolage en public, avec les mêmes appels, les mêmes œillades, les mêmes mimes que les demoiselles de la rue Godot-de-Mauroy. »⁽⁴¹⁾

Mais, déjà dix ans plus tôt, Saint-Germain est le lieu des prostitués parisiens. Ainsi, on peut lire dans le dossier de Brahim O., 17 ans, un rapport de police du sixième arron-

(37) Ange Bastiani, *Les mauvais lieux de Paris*, Paris, Balland, 1968. p. 211-212.

(38) Jean-Luc Hennig, *Les garçons de passe : enquête sur la prostitution masculine*, Paris, Éditions Libres-Hallier, 1978 (entretien avec un prostitué), p. 219 et 222.

(39) Élisabeth Quin, *Bel de nuit*, Gérard Nanty, Paris, Grasset, 2007, p. 144. En effet, dans ses *Journaliers*, journal intime de 1957 à 1979 en 28 tomes, Marcel Jouhandeau évoque une certaine « Madame Made », ainsi qu'un dénommé S., Serge, un gigolo : *Journaliers : 1957-1979*, 28 volumes, Paris, Gallimard, 1961-1982.

(40) J.-P. Lenoir, « Contribution à une étude de la prostitution masculine : la prostitution des mineurs dans le milieu homosexuel », mémoire en criminologie, UCL, 1971, non publié, p. 22-23.

(41) Ange Bastiani, *op. cit.*, p. 115-117.

dissement de Paris, en janvier 1959, mentionnant les faits suivants :

« O. Brahim, né le [...] sans domicile, sans travail depuis le mois de septembre, sans argent, arrêté à 2h15, 116 boulevard Saint-Germain, dans les circonstances suivantes : au cours de notre ronde, nous avons remarqué le sus-nommé rue Jacob, marchant lentement, au bord du trottoir, s'intéressant aux voitures en stationnement. Nous l'avons pris en filature par les rues Furstenberg, de l'Échaudé et boulevard Saint-Germain, en direction du boulevard Saint-Michel. Face au 116 du boulevard Saint-Germain, il est entré dans une vespasienne, y est resté environ quinze minutes, en est ressorti en compagnie d'un homme avec lequel il est parti jusqu'au boulevard Saint-Michel, ont discuté un moment, puis O. est revenu seul, et de nouveau est entré dans la vespasienne, deux hommes se trouvaient à l'intérieur, ils y sont restés tous trois vingt minutes environ. Nous l'avons interpellé sur ces faits, il nous a déclaré qu'il faisait "son travail". »⁽⁴²⁾

(42) Archives du CO de Paris, dossier individuel nominatif de Brahim O., 1959.

La distinction ici entre prostitués et jeunes homosexuels qui draguent est peu évidente. Pourtant, les relations entre homosexualité et prostitution ne vont pas sans heurts.

Dans un sous-chapitre d'un ouvrage consacré aux homosexuels, André Baudry et Marc Daniel, deux responsables du mouvement « Arcadie », principale association homosexuelle (l'on disait alors « homophile ») française, créée en 1954, décrivent la réalité de la prostitution homosexuelle, selon eux, et développent quelques idées phares : la prostitution homosexuelle n'est ni plus ni moins importante, en proportion, que la prostitution féminine ; elle est également plurielle, « du sordide au luxueux, du trottoir à la voiture de sport », avant d'ajouter : « À côté du nombre des prostituées féminines c'est insignifiant ; et dans les villes de moindre importance, le phénomène est pratiquement inconnu, à moins que l'on ne compte au nombre des prostitués les garçons plus ou moins entretenus par des "amis" fortunés, qui constituent une catégorie bien différente. »⁽⁴³⁾ On peut alors y lire à la fois une critique du « milieu » homosexuel, décrit comme malsain. Mais également une critique des relations avec des mineurs, ainsi que des rapports sexuels dans des lieux publics. Les auteurs souhaitent clairement dissocier homosexualité et prostitution, comme ils distinguent aussi homosexualité, pédérastie et pédophilie. Considérant que cela offre une image « fausse » de l'homosexualité à l'opinion publique, qui se base

(43) André Baudry, Marc Daniel, *Les homosexuels*, Paris, Casterman Poche, 1973, p. 111-114.

sur les « caricatures » de la prostitution masculine (notamment les travestis) pour juger l'homosexualité, ils souhaitent valoriser un visage socialement acceptable de l'homosexualité, « banale », débarrassée des oripeaux de la marginalité à la Genet ou à la Gide. En effet, dans des registres très différents, la figure du jeune prostitué présentée par les deux écrivains a sans doute eu une influence sur l'imaginaire social de la prostitution masculine, et de l'homosexualité également, sans nécessairement participer à la définition de soi chez les intéressés. Il conviendrait de creuser la question des enjeux mêmes du débat d'alors, de mettre en lumière l'espace de luttes pour imposer telle ou telle définition, telle ou telle distinction, débat qui dit sans doute beaucoup de l'homosexualité d'alors, du mouvement homophile, de ses rapports avec la classe ouvrière ou à la masculinité.

Les archives du CO, mais aussi les témoignages de prostitués, tendent à prouver que les clients des jeunes prostitués ne sont pas majoritairement homosexuels, du reste qu'ils ne se définissent pas comme tels, les homosexuels « identitaires » préférant sans doute pour des raisons légitimes de normalisation sociale se démarquer de la prostitution masculine. Beaucoup des clients sont de jeunes majeurs, comme l'attestent les archives du CO. Particulièrement à partir des années 1950, ce sont souvent de jeunes ouvriers, sans famille, maghrébins. Les enjeux de « race » sont ici importants. Ceci n'est pas, en pleine guerre d'Algérie, sans susciter des craintes parmi les autorités. Du reste, les liens entre ces deux exclusions (les Arabes d'un côté, et les prostitués de l'autre) mériteraient d'être approfondis. Ici, comme une inversion des rôles sociaux par la sexualité, les Arabes deviennent des sujets, et les jeunes, blancs, leurs objets sexuels, d'autant que les dossiers du CO de Paris nous révèlent que ces derniers sont souvent passifs avec les Arabes, donc endossent le rôle « féminin » dans l'imaginaire social.

On peut ainsi lire dans le dossier du jeune Jacques, arrivé au CO de Paris en 1955 :

« Des fois on a fait des conneries. Un jour Maurice [*son "complice" et ami d'enfance*] m'a raconté qu'il avait rencontré des Algériens qui l'avaient branlé puis enulé, ils lui avaient donné des sous [...] Il aime ça, il suce des Algériens lui [...] Maurice m'a fait connaître un Algérien il y a un mois [...] L'Algérien [*nous*] a enulé[s]. On a fait ça pour avoir les sous pour

(44) Archives du CO de Paris, dossier individuel nominatif de Jacques O., 1955.

(45) Jean Feschet, « Garçons pour trottoir : une sociologie partielle de la prostitution d'adolescents », *La prostitution des mineurs : journées d'études des 17, 18 et 19 novembre 1986*, Vauresson, CFEES, 1987, p. 92-94. Lire également : Jean Feschet, *Garçons pour trottoir*, Paris, La découverte, 1986, p. 113-114.

(46) Par exemple, l'idée que le garçon mettrait en scène, dans l'imaginaire social, une homosexualité qui n'arrive pas à s'exprimer autrement, ou qu'il exprimerait, par sa prostitution, le manque du père, ou le rejet de la domination de la mère.

aller au ciné, pour les cigarettes. »⁽⁴⁴⁾
Cela nous amène à évoquer les « motivations » des jeunes prostitués.

Les « causes » et « raisons » de la prostitution masculine

Les spécialistes de la jeunesse se posent fréquemment cette question. Fruit de son expérience, le journaliste et éducateur Jean Feschet établit une typologie des prostitués, finalement très proche de celle des psychiatres et psychologues, laquelle ramène toujours la prostitution à un phénomène pathologique ou à la misère sociale ou sexuelle : homosexuels rejetés, adolescents en quête d'identité(s), jeunes en rupture avec le modèle culturel (immigrés), fils de prostituée ou de père proxénète, garçons victimes de viols, transsexuels, et jeunes se prostituant pour de l'argent.⁽⁴⁵⁾ Alors que bon nombre d'écrits sur la prostitution juvénile masculine insistent sur le vice, la paresse, ou bien encore des explications de type psychanalytique,⁽⁴⁶⁾ les deux témoignages de prostitués masculins que Bertrand Boulin, jeune éducateur spécialisé dans la lutte contre la drogue, et fils du ministre Robert Boulin, a rencontrés respectivement en 1971 et en 1973, ainsi que les entretiens d'arrivée de plusieurs centaines de jeunes gens du CO de Paris qui se sont prostitués entre 1945 et 1972, évoquent très clairement le fait que la motivation première de leur prostitution reste, de très loin, l'argent, pour se payer diverses choses : mobylette, vêtements, loisirs, etc. Certains évoquent parfois une certaine liberté dans la manière de « travailler », contrairement à un emploi de bureau ou en usine. Un certain attrait pour le « sexe » aussi, comme l'exprime un jeune prostitué, mineur à l'époque, devenu avec le temps « prostitué professionnel », dans une interview avec Jean-Luc Hennig au début des années 1970 :

« Il y a un cinéma qui est très connu, boulevard Magenta [...] « Le Louxor » [...] Uniquement des Arabes [...] Ils payaient entre vingt et trente francs. [Question : ça consistait en quoi ?] À se faire baiser debout dans les chiottes [...] La porte se ferme, on se fait baiser, hop ! Le gars sort, il y en a un autre qui rentre et qui recommence [...] Et moi, ça m'amuse comme un fou ! [...] ça me faisait plaisir [...] Il y avait un autre cinéma aussi « Le Bosphore », entre la République et Saint-Martin, je crois [...] et puis j'ai fait les saunas, mais pas les saunas chics [...] entre autres « Le Voltaire », et alors là, ça marche très bien. Beaucoup d'Arabes, surtout le samedi. Et ils font la

queue devant la porte. »⁽⁴⁷⁾

D'autres expriment aussi à leur façon une certaine forme de contestation contre la société, mais cela reste finalement très minoritaire. Ainsi, Jean-Philippe, né en 1957, confie à Bertrand Boulin, en 1970 : « Je ne demande rien à personne. Je fais ce qu'il me plaît. J'aime le fric et j'ai trouvé le moyen d'en gagner »,⁽⁴⁸⁾ avant de rajouter :

« Je suis homosexuel, c'est évident parce que j'aime ça, et ensuite car depuis toujours, comme je te l'ai expliqué, j'ai des rapports sexuels avec des garçons. Au départ je l'ai fait par envie, par plaisir même. Si j'avais un autre métier, il faudrait que je me cache, sinon je serais au pilori [*de la*] société [...] ; et donc je ne serais en accord ni avec moi-même ni avec la société, à ce niveau-là je serais malheureux. En faisant le trottoir, je règle mes comptes, en exprimant mes désirs physiques et en plus en baisant la société puisque avec ça je gagne l'argent qu'il me faut [...] Faire ce qui me plaît [...] Chaque jour je les vois les minables qui viennent me baiser pour une heure de plaisir qu'ils volent à la sauvette entre une femme qui les terrorise et des gosses qui les font chier. »⁽⁴⁹⁾

Ce type de témoignages est très rare dans les archives du CO, sans doute parce qu'il faut, face à l'éducateur, reconnaître la culpabilité des relations homosexuelles, désintéressées ou non. Et peu disent qu'ils se prostituaient par plaisir ou par goût. Toutefois, le jeune Marcel, 17 ans, affirme en octobre 1945, face au psychiatre du CO qu'il a le « goût de l'aventure, [*qu'il*] voudrait s'engager dans la marine pour « voir du pays », [*qu'il a*] besoin d'indépendance, [*et qu'il se prostitue*] comme d'autres cambriolent ». L'éducateur conclut l'entretien d'accueil avec le mineur, par ses mots : « Le commissaire de la Brigade des mineurs me le signale comme pédéraste, et ce après avoir entendu les deux majeurs que ses services ont convoqués. Un fait presque certain, c'est que Marcel ne se faisait pas prier pour aller avec des hommes. »⁽⁵⁰⁾

En 1952, Jacques, 17 ans également, évoque plus clairement encore le plaisir qu'il trouve à la fois dans l'homosexualité mais aussi dans la prostitution. Sa fiche d'accueil reprend ainsi les propos qu'il a tenus lors de son entretien d'arrivée au CO :

[*Commentaires de l'éducateur*] « A trouvé dans la pédérastie un moyen de gagner de l'argent tout en satisfaisant ses goûts sexuels particuliers. N'a fait

(47) Jean-Luc Hennig, *op. cit.*, p. 128-130.

(48) Bertrand Boulin, *Au secours des enfants perdus*, Paris, Guy Authier éditeur, 1975, p. 17 (entretien avec un prostitué).

(49) *Ibid.*, p. 54, p. 63.

(50) Archives du CO de Paris, dossier individuel nominatif de Marcel S., 1945.

aucun effort pour dissimuler au centre son homosexualité, en parle volontiers sans aucune gêne, aucune réticence.

[*Propos de Jacques*] « Je n'ai jamais couché avec une femme, et ça ne me tente pas du tout. J'ai commencé à me masturber à quatorze ans. J'ai appris en voyant faire des gens du côté de l'Étoile. Il est exact que je me prostitue. La première fois que j'ai eu des rapports avec un homme j'avais quatorze ans. Je me promenais du côté de la Porte Champerret lorsqu'un individu m'a abordé, et il m'a demandé de le suivre. Je me doutais de ce qu'il voulait. Je l'ai suivi par curiosité la première fois. Il m'a emmené dans un couloir un peu plus loin, il m'a masturbé, il me l'a sucée, jusqu'à ce que je décharge dans sa bouche, puis je l'ai touchée un peu. Il m'a donné un stylo, je l'ai jeté peu après, car je ne savais pas quoi dire à mes parents. Par la suite j'ai recherché la puissance de ces types-là, je ne sais pas pourquoi, car d'avoir à branler et sucer, ça ne m'avait pas déplu. Je suis allé sur les Champs-Élysées, on m'a dit que j'y trouverais des « pédales », j'avais vu faire des pédérastes. Je regardais avec insistance les hommes, et je leur souriais, je me rapprochais des types [...] Entre quatorze et seize ans, j'ai vu quatre types par semaine, pour le plaisir, car ça me faisait plaisir de me faire pénétrer et masturber en même temps. Souvent ils m'ont donné de l'argent, entre 1.000 et 2.000 francs à chaque fois. Ce qui faisait plus de 5.000 francs par semaine que je dépensais en friandises, cinémas, journaux illustrés, fêtes foraines [...] Depuis deux ou trois mois, je me prostitue vraiment, car je ne trouvais plus de travail. Oui, c'est exact, je suis fainéant. Car là j'avais trouvé un moyen facile de gagner de l'argent. Et je gagnais dix mille francs par semaine. »⁽⁵¹⁾

(51) Archives du CO de Paris, dossier individuel nominatif de Jacques D., 1952.

(52) Dominique Dallayrac, *Dossier homosexualité, op. cit.*, p. 311-312.

La raison première reste la recherche du gain. La question des tarifs est ainsi très intéressante. Dominique Dallayrac fournit quelques idées de prix des « passes » en 1967, selon les quartiers, et selon les prestations fournies.⁽⁵²⁾ De dix à quarante francs dans les bois de Boulogne et Vincennes à cent ou deux cents francs aux Champs-Élysées pour une fellation. De deux cents francs dans les Bois à plus de mille francs sur les Champs-Élysées pour une sodomie. Les tarifs, à Lyon et à Marseille, sont un peu plus modestes : de quinze ou trente francs pour une fellation à cent cinquante francs pour une sodomie. À la fin des années 1960 et au début des années 1970, les tarifs varient beaucoup,

selon le « marché » sans doute. La passe se situe en moyenne aux alentours de cent cinquante francs ou deux cents francs pour quelques dizaines de minutes,⁽⁵³⁾ minimum cent francs pour une fellation, cent cinquante pour une sodomie, et « si ça se prolonge un peu, c'est trois cents, si ça dure une heure »,⁽⁵⁴⁾ pour les garçons plus « professionnels ». Les tarifs pratiqués par les jeunes du CO de Paris sont souvent beaucoup plus modestes, dans les années 1950 et 1960 : il s'agit en général d'une prostitution de rue, éphémère et très occasionnelle. Quant aux garçons entretenus par des femmes ou par des hommes, il est bien délicat de chiffrer leur rémunération en nature.

Ruptures et continuités

Sur un tel sujet, l'on voudrait trouver à la fin des années 1960 et au début des années 1970 des ruptures, dans la foulée de la période dite de la « libération sexuelle ». Or la manière d'appréhender la prostitution masculine par les autorités éducatives, judiciaires et policières ne varie guère entre 1945 et le début des années 1970. Certes, le langage change ; il est vrai que l'homosexualité devient socialement plus acceptable, et acquiert un commencement de visibilité, au moins médiatiquement. L'une des grandes nouveautés, avec les années 1970, consiste aussi à considérer la prostitution des garçons comme un problème autonome, même si les confusions avec l'homosexualité subsistent, parfois. Les premiers travaux sexologiques, sociologiques et historiques sur ces questions y ont sans doute contribué, ainsi que les efforts du mouvement homophile (qui émerge dans l'espace public) pour présenter une image jugée moins caricaturale de l'homosexualité. Enfin, il serait intéressant, à partir des archives du centre d'observation de Paris, de se pencher plus précisément sur les relations que les jeunes prostitués ont entretenues avec leur famille, notamment autour de leur sexualité, ainsi que sur la prise en charge institutionnelle de la prostitution masculine juvénile par l'Éducation surveillée.

(53) Bertrand Boulin,
op. cit., p. 51.

(54) Jean-Luc Hennig,
op. cit., p. 250.

Bibliographie et sources

- Archives judiciaires de la jeunesse (Éducation surveillée/Protection judiciaire de la jeunesse), archives du centre d'observation de Paris (Savigny-sur-Orge), 13.000 dossiers nominatifs individuels de mineurs (masculins), 1945-1972.
- Entretiens oraux semi-directifs, avec des hommes, nés entre les années 1910 et les années 1950 (réalisés entre 2005 et 2007), gays ou bisexuels, 70 entretiens.
- BASTIANI (Ange), *Les mauvais lieux de Paris*, Paris, Balland, 1968, 234 p.
- BAUDRY (André), DANIEL (Marc), *Les homosexuels*, Paris, Casterman poche, 1973, 151 p.
- BÉNICHOU (Pierre), « Un garçon perdu », *Le Nouvel Observateur*, 17 novembre 1969, p. 34-35.
- BOULIN (Bertrand), *Au secours des enfants perdus*, Paris, Guy Authier éditeur, 1975.
- DALLAYRAC (Dominique), *Dossier prostitution*, Paris, édition de poche « J'ai Lu », 1973, édition augmentée (1ère édition : Robert Laffont, 1966).
- DALLAYRAC (Dominique), *Dossier homosexualité*, Paris, Robert Laffont, 1968.
- FESCHET (Jean), *Garçons pour trottoir*, Paris, La découverte, 1986.
- GUILLEBAUD (Jean-Claude), « La prostitution aujourd'hui comme hier – les hommes aussi », *Le Monde*, 18-19 mars 1973.
- HENNIG (Jean-Luc), *Les garçons de passe : enquête sur la prostitution masculine*, Paris, Éditions Libres-Hallier, 1978.
- HEUYER (Georges), « L'homosexualité : conséquence du vagabondage », *Revue de neuropsychiatrie infantile et d'hygiène mentale de l'enfance*, n° 5-6, mai-juin 1954, p. 278-283.
- JOUHANDEAU (Marcel), *Journaliers : 1957-1979*, 28 volumes, Paris, Gallimard, 1961-1982.
- LENOIR (J.-P.), « Contribution à une étude de la prostitution masculine : la prostitution des mineurs dans le milieu homosexuel », mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de licencié en criminologie, université catholique de Louvain, faculté de droit, école de criminologie, sous la direction du professeur Volcher, 1971, 199 p., non publié.
- MANCINI (Jean-Gabriel), *Prostitution et proxénétisme*, Paris, PUF, 1963, 128 p.
- QUIN (Élisabeth), *Bel de nuit, Gérald Nanty*, Paris, Grasset, 2007, 335 p.

Reportage : le magazine des sujets choc, n° 36, 1968, numéro spécial « La prostitution masculine : reportage chez les hommes-femmes !... ».

REVENIN (Régis), *Homosexualité et prostitution masculines à Paris : 1870-1918*, Paris, L'Harmattan, 2005, 225 p.

SACOTTE (Marcel), *La prostitution*, Paris, Buchet-Chastel, 1965 (1ère édition : 1959), 183 p.

YVOREL (Jean-Jacques), « Légiférer sur la sexualité de la jeunesse : la loi de 1908 sur la prostitution des mineurs », in STORA-LAMARRE (Annie), [dir.], *La cité charnelle du droit*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2002, p. 109-127.

Sauvegarde de l'enfance, n° 3, « La prostitution des mineurs : expériences et témoignages », mars 1971.